



Strasbourg, 18/08/04

CAHDI (2004) 20

**COMITÉ DES CONSEILLERS JURIDIQUES SUR LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC
(CAHDI)**

**28^{ème} réunion
Lausanne, 13-14 septembre 2004**

**QUESTIONNAIRE SUR LES MESURES NATIONALES D'APPLICATION DES SANCTIONS
DES NATIONS UNIES**

Note du Secrétariat
établie par la Direction Générale des Affaires juridiques

Avant propos

Lors de sa 27^e réunion (Strasbourg, 18-19 mars 2004), le CAHDI a examiné l'application au niveau national des sanctions des Nations Unies et le respect des droits de l'homme sur la base des contributions soumises par les délégations de la Grèce et de la Suède (documents CAHDI (2004) 7 et 9).

Le CAHDI a demandé à son Président, M. Michel, et à sa vice-présidente, Mme Dascalopoulou-Livada, d'établir conjointement avec le Secrétariat un questionnaire relatif aux mécanismes d'application de telles sanctions au niveau national, qui pourrait servir de base pour la collecte d'informations sur les Etats membres et observateurs, et serait examiné à sa prochaine réunion.

Action requise

Les membres du CAHDI sont invités à examiner et approuver le questionnaire ci-après et décider des modalités pour la collecte des informations.

Projet de questionnaire concernant les mesures nationales d'application des sanctions des Nations Unies

1. Quelles sont les procédures d'incorporation des résolutions du Conseil de sécurité imposant des sanctions dans l'ordre juridique de votre Etat ? L'incorporation s'opère-t-elle par voie législative, réglementaire ou autre ?
2. Le choix dépend-il du contenu de la résolution du Conseil de sécurité ?
3. Lorsque les sanctions sont imposées pour une période déterminée et non renouvelable, leur abrogation dans l'ordre juridique interne se fait-elle implicitement ou un acte normatif est-il requis ?
4. Lorsque la résolution du Conseil de sécurité imposant un embargo sur les exportations prévoit des dérogations à celles-ci sans établir un Comité pour les surveiller, l'acte normatif d'incorporation désigne-t-il une autorité nationale compétente pour autoriser l'exportation ?
5. Les décisions des Comités des sanctions qui précisent les sanctions du Conseil de sécurité ou conditionnent le déclenchement de celles-ci, sont-elles incorporées dans le droit interne ?
6. Y a-t-il eu des cas où des actes normatifs incorporant des sanctions dans l'ordre juridique interne ont été attaqués devant les tribunaux comme étant contraires aux Droits de l'Homme ?

(Pour les exemples concrets des cas que soulèvent les questions du questionnaire, voir le document CAHDI (2004)7).